

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Lobbying-du-nucleaire-a-pole-emploi>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Echos des luttes antinucléaires > **Lobbying du nucléaire à pôle emploi**

4 septembre 2020

Lobbying du nucléaire à pôle emploi

Article proposé par le groupe Confluence pour Sortir du nucléaire - voir l'article original sur cette page :

<http://www.confluence-sortirdunucleaire.fr/lobbying-nucleaire-a-pole-emploi/>

Le lobby nucléaire installé au cœur du pouvoir est une réalité que personne ne conteste, il a même pignon sur rue.

Greenpeace avait établi en 2012 un outil en ligne interactif (« FakeNuke ») qui donnait à voir une cartographie des femmes, des hommes et des organisations, le réseau social qui fait la politique énergétique de la France. Areva, CEA, EDF, Sauvons le climat, la Sfen, le corps des Mines, l'UMP (désormais LR), le PS, les grands patrons, les femmes et hommes de l'ombre, les passerelles entre politique et industrie, les chercheurs, etc. Mais certaines des personnalités présentes dans la cartographie n'ont pas apprécié cette démarche de transparence et ont souhaité que soient retirés leurs noms. Plutôt que déséquilibrer le graphe de Facenuke en retirant certains des noms les plus importants, car au cœur même du système, Greenpeace a choisi de mettre l'outil en suspens. ([voir article du Monde du 16/04/2012](#))

Ce lobbying atteint même Pôle Emploi, le site institutionnel chargé de l'emploi en France :

Une page de leur site internet « [Nucléaire : halte aux idées reçues !](#) » le montre clairement en voulant lutter contre « l'image dévalorisante » et les « idées reçues » du nucléaire.

Nucléaire : halte aux idées reçues !

Le secteur de l'industrie souffre d'une image dévalorisante et de nombreux a priori, celui du nucléaire n'échappe pas à la règle! Eclairage sur 6 clichés répandus.



A CONSULTER

> <http://www.le-nucleaire-recrute.com>

> Les « Aventures de Lise et Eliott », une web série diffusée par EDF

> Institut de radioprotection et de sûreté nationale (IRSN)

Pourquoi ne trouve-t-on pas sur pôle emploi de la publicité pour vanter les emplois dans le secteur des énergies renouvelables ou des métiers de la transition énergétique (400 000 emplois créés d'ici à 2030) ?

Cette propagande néfaste de pôle emploi pour cette industrie en perte de vitesse ne va t-elle pas se transformer en politique de recrutement forcé de main d'œuvre corvéable ?

C'est la crainte exprimée par les demandeurs d'emploi de la région de Nancy qui souffre d'un côté d'une désindustrialisation qui n'en finit pas et de l'autre d'une nucléarisation intensive (c'est dans cette région que l'on trouve le centre de stockage des déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte de l'Aube à Soulaing (ou l'industrie nucléaire a acheté les habitant.es et les élu.es pour faire passer la pilule), le projet de Cigéo à Bure pour enfouir en profondeur des déchets radioactifs hautement dangereux, le projet de blanchisserie nucléaire à Joinville mené par le groupe américain Unitech, ainsi que la présence à moins de 100km de la centrale de Nogent Sur Seine, sous les vents dominants)

Ne risquent-ils pas bientôt d'avoir le choix cornélien de se faire irradier dans les installations de l'Andra-Orano-Edf ou de se faire radier de pôle emploi en cas de refus répétés de prendre ces emplois toxiques ?

Dans cet article édifiant 6 « idées reçues » sont listées :

1. TRAVAILLER DANS UNE CENTRALE NUCLÉAIRE, C'EST ÊTRE EN CONTACT PERMANENT AVEC DE FORTE DOSE DE RADIOACTIVITÉ

Faux ! Les centrales nucléaires sont conçues pour que la radioactivité reste confinée dans la cuve du réacteur.

Les salariés autorisés à entrer dans la zone nucléaire ne reçoivent que de faibles doses de rayonnement.

Le risque de contamination est important :

- lorsque le réacteur est à l'arrêt, notamment pour déchargement et rechargement de combustible,
- lors de certaines opérations de maintenance (par exemple lors d'interventions pendant des arrêts de tranche qui nécessitent l'ouverture et la manipulation de matériels devenus radioactifs).

Néanmoins, **des mesures sont faites très régulièrement, afin de s'assurer que le niveau de radioactivité dans la centrale et à l'extérieur reste en permanence bien en-dessous des seuils réglementaires.**

Le personnel intervenant en zone nucléaire est **suivi médicalement de façon régulière**. Un examen est passé avant et après chaque intervention en zone nucléaire, afin de s'assurer de l'absence de contamination. Ces salariés disposent de nombreux moyens de protection adaptés selon leurs interventions (**tenue de protection, chaussures de sécurité, casque, lunettes, dosimètre pour chaque personne**, afin de mesurer en permanence la dose de radioactivité reçue, ...). Objectif : éviter toute exposition prolongée.

Nos commentaires :

Des chiffres :

- ▶ Pour les travailleurs du nucléaire, la limite réglementaire d'exposition est en France de 20 mSv/an.
- ▶ Une exposition à une dose de 100 mSv/an peut être autorisée pour des interventions techniques d'urgence et de 300 mSv/an pour une intervention de secours à victimes.
- ▶ Pour un niveau inférieur à 100 mSv, aucun effet à long terme sur la santé n'a été démontré – ceci étant le discours officiel, mais une étude sur les risques de cancer après exposition à de faibles doses de rayons ionisants – menée sur des travailleurs du nucléaire dans 15 pays – montre que les salarié.es exposés, même à des doses inférieures à 20 millisieverts par an (soit le maximum autorisé pour les travailleurs du nucléaire), présentaient deux à trois fois plus de risques de cancer que la population non exposée. Et d'autre part, qu'en est-il de la poly exposition avec d'autres agents dangereux (amiante, agents chimiques dangereux) ?
- ▶ Au-delà de 100 mSv, des effets à long terme des rayonnements ionisants ont été démontrés par des études épidémiologiques (étude des populations d'Hiroshima et de Nagasaki).

source : chiffres de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)

« Les centrales nucléaires sont conçues pour que la radioactivité reste confinée dans la cuve du réacteur. »

...sauf quand les cuves des réacteurs sont fissurées (la cuve d'un réacteur est irremplaçable : « La

cuve est un élément fondamental de la sûreté nucléaire. Que ce soit soudainement ou suite à un choc thermique lors d'un arrêt "bénin", une rupture de cuve peut entraîner la perte du liquide de refroidissement et mener à un accident nucléaire avec rejets de radioéléments et fusion du cœur. C'est un événement hors dimensionnement qui n'a pas été envisagé pendant la conception ! Rappelons que la cuve et l'enceinte de confinement des réacteurs sont les deux éléments qui ne peuvent physiquement pas être remplacés » - Michèle Rivasi)

EDF jusqu'à présent inspectait seulement les premiers 25mm de la paroi des cuves d'une épaisseur de 20cm, mais suite à une inspection de la totalité de l'épaisseur des cuves, il est apparu que les fissures étaient présentes dans la totalité de l'épaisseur de la paroi.

L'ASN avait attribué ces fissures à des bulles d'hydrogène emprisonnées dans le métal au moment de la fabrication. Mais une étude a mis en évidence que si une petite partie des fissures avaient été provoquées par l'hydrogène, lors de la fabrication, la majeure partie ont été causées par l'hydrogène présent dans l'eau de la cuve. Autrement dit : plus on utilise une cuve longtemps, plus le risque de fissures augmente.

Rappelons que EDF veut prolonger la durée de vie de ses centrales à 50 ans au delà des 40 ans prévues initialement.

Les premières fissures dans des cuves de réacteurs nucléaires avaient été détectées en Belgique (cuve du réacteur numéro 3 de la centrale de Doel), ce qui avait obligé EDF à contrôler les réacteurs Français. Depuis la Belgique s'est engagé à sortir du nucléaire en 2025.

Et sans compter la centrale de Flamanville où la liste des malfaçons est sans fin (chantier de l'EPR : une litanie de malfaçons), et que EDF a tenté de camoufler, y compris à l'ASN.

Il est apparu que le fond de la cuve de l'EPR de Flamanville présentait des concentrations en carbone trop importante (excès pouvant aller jusqu'à 50% par rapport à la norme), avec pour conséquence un risque de rupture brutale. Pour le président de l'ASN (Franck Chevet), il s'agit d'une anomalie "sérieuse, voire très sérieuse". Cette anomalie a été détectée parce que l'ASN avait demandé des contrôles supplémentaires, que EDF jugait « inutile ». Areva connaissait pourtant ce défaut depuis 2006 (article « Areva et ses cuves en acier trompé » du Canard Enchaîné du 8/7/2015) : « ...ces informations sont révélées dans une note de 32 pages adressée au président de l'ASN par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Ce document montre qu'Areva a mené, dès 2006 et de son propre chef, des analyses chimiques sur des copeaux prélevés sur l'énorme lingot de 160 tonnes d'acier destiné au couvercle de Flamanville. Les résultats de ces études figurent dans 2 notes internes datées des 15 et 26 janvier 2010, qu'Areva a gardé sous le coude jusqu'en 2015... », la réaction d'Areva suite à l'article du Canard Enchaîné : « c'est la physique qui veut ça ! »

Sources :

► [Dossier de l'ASN : Anomalies de fabrication de la cuve de l'EPR et irrégularités détectées dans l'usine Creusot Forge de Framatome](#)

► [Le Monde : des micro fissures sur la cuve de dix réacteurs nucléaires français Ouest France : nucléaire, les micro fissures menacent de nombreux réacteurs](#)

Sous traitance :

Ce que l'article de pôle emploi omet de mentionner, c'est la part majoritaire des employé.es de sociétés sous traitantes dans les centrales nucléaires : Pour préserver son image de marque, EDF a

fait le choix de réserver les tâches les plus dangereuses à des sous-traitants, des femmes et des hommes de l'ombre au statut précaire, souvent des intérimaires ou des travailleurs nomades. Chaque année, de 25 000 à 30 000 de ces travailleurs sont directement affectés aux travaux sous rayonnements (décontamination, de nettoyage, de manutention, de calorifugeage, de robinetterie, de tri des déchets). Pour EDF, ce système permet d'éviter de faire éclater le scandale sanitaire : les sous-traitants, qui supportent plus de 80% de la dose collective annuelle d'irradiation reçue dans le parc français, ne sont pas comptabilisés dans les études épidémiologiques !

(<https://www.sortirdunucleaire.org/Mai-2010-Le-Reseau-Sortir-du>)

« Le personnel intervenant en zone nucléaire est suivi médicalement de façon régulière. Un examen est passé avant et après chaque intervention en zone nucléaire, afin de s'assurer de l'absence de contamination. »

La réalité est toute autre : [La contamination radioactive que cache EDF](#)

EDF ne transmet qu'une partie des données de dosimétrie à l'IRSN (Institut de radioprotection et sûreté nucléaire), elle ne transmet que les doses externes (irradiation) reçues par les salarié.es, et pas celle internes (inhalation de microparticules radioactives qui se fixent ensuite sur les poumons).

Pour mesurer l'exposition externe, le suivi est assez simple. Chaque salarié, qui entre dans une centrale nucléaire, porte un dosimètre qui enregistre toutes les doses qu'il reçoit.

Pour le contrôle de la contamination interne, chaque salarié doit passer sous un portique qui détecte des émissions radioactives. En cas de détection, il doit faire un examen anthropogammamétrique (machine qui peut détecter l'origine de la contamination et mesurer la dose reçue. Mais cette machine ne détecte que le rayon gamma, conséquence de la désintégration des atomes). Or parfois, le rayon émis est trop faible pour être mesuré, il est à la limite de détection et un examen anthropogammamétrique peut passer à côté.

Quand on interroge les salariés de la sous-traitance en charge de la maintenance des réacteurs, ils semblent aussi surpris. « *Des analyses, quelles analyses ? En 25 ans de travail dans les centrales nucléaires, je n'ai jamais fait d'autres examens qu'anthropogammamétriques. Et à chaque fois, EDF m'a dit que tout était bon, car la limite légale de 20 millisieverts n'était pas dépassée* » raconte un employé d'une société sous-traitante, qui a passé son temps à intervenir dans les zones les plus risquées des centrales nucléaires.

Par ailleurs, en cas de maladie ou de décès suite à l'exposition à la radioactivité Orano/Areva se défause généralement sur les sous traitants. De nombreux exemples de travailleurs du nucléaire montrent bien les risques sanitaires que cette technologie leur fait courir :

▶ **Michel Leclerc**, travailleur à Malvesi de 1980 à 1984, souffre d'une leucémie myéloïde chronique : maladie professionnelle reconnue en octobre 1992 ; Comurhex condamnée en justice pour faute en 1999. Le Tribunal de Grande Instance de Narbonne déclare en 2012 que la Comurhex est entièrement responsable, mais ce jugement est cassé en 2013 par la Cour d'appel de Montpellier. En janvier 2016, Michel Leclerc porte l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

▶ Serge Belli, sous-traitant contaminé lors de travaux effectués au pied de la digue du bassin B2 qui s'est effondrée en 2004. Il déclare une leucémie lymphoïde chronique en 2007. Sa maladie n'est pas reconnue comme une maladie professionnelle, car la sécurité sociale estime qu'il n'existe pas de lien avec la radioactivité de la Comurhex.

▶ Bernard Moya, salarié Comurhex durant 32 ans est décédé d'un cancer broncho-pulmonaire à l'âge de 52 ans le 10 septembre 2008 : maladie professionnelle reconnue en avril 2009, bien qu'Areva ait contesté la décision de la CPAM d'attribuer à la radioactivité l'origine du cancer – plusieurs autres salarié.es ont contracté un cancer – mais les victimes ou leur famille ne souhaitent pas que leurs noms soient divulgués : * AH, leucémie, * MG, cancer des reins, sous-traitant, décédé, * SB, cancer, * MV, leucémie, * RM, cancer, sous-traitant * Dr G, médecine du travail, leucémie, décédé * CR, cancer de la vessie, sous-traitant * AS, cancer du poumon, sous-traitant, décédé * MR, cancer.

Source : [Sortir du nucléaire Aude – des salariés contaminés ou décédés](#)

▶ Un autre exemple du danger que fait courir l'industrie nucléaire aux employé.es par non respect des règles de sécurité : le 4 février 2020, ORANO a été condamné suite à une plainte portée par Réseau Sortir du Nucléaire concernant une inspection inopinée du 6 mars 2018 de l'ASN sur des installations de ORANO sur le site de Tricastin. Au cours de cette inspection, l'ASN a relevé de nombreux écarts aux règles de gestion des déchets définies par la réglementation et par le référentiel de l'installation.

(à noter qu'une précédente inspection de l'ASN le 26 avril 2017 avait déjà abouti aux mêmes conclusions, mais ORANO n'avait pas mis en place les demandes de modifications de l'ASN).

Orano Cycle a été reconnue coupable de 2 infractions et a été condamnée à 11000 euros.

Dans le rapport de l'ASN, 42 demandes ont été formulées à ORANO concernant des points déjà demandés lors de l'inspection du 26 avril 2017 : en 1 an ORANO n'a donc pas effectué les modifications demandées par l'ASN !

Source : [Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire" et Frapna Drôme Nature Environnement : Orano Cycle reconnue coupable de sa négligence sur ses usines TU5 et W du Tricastin](#)

Les extraits suivants proviennent du site "TheConversation" – [Nucléaire : pendant le confinement, un recours massif et illégal à la sous-traitance](#)

- [...]Le meilleur exemple de la sous-traitance en ce moment, c'est le démantèlement. Celui d'installations militaires ou de vieux laboratoires Orano [anciennement Areva]. Les salariés sont confrontés à des risques très importants, ils sont exposés à des produits chimiques, à de l'amiante, à des déchets radioactifs ou à des composés CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques). Tout ça n'est pas pris en compte au titre de la pénibilité. On a juste une « prime d'incommodité » de quatre euros parce qu'on porte un masque sur le visage, mais on n'a aucune reconnaissance de cette exposition sur le temps long. Si un collègue est irradié et/ou contaminé interne, ce n'est pas le lendemain que va se déclarer sa pathologie lourde, mais dans 10 ou 15 ans. [...]
- [...]Aujourd'hui, quand des sous-traitants se rendent compte d'une anomalie, il n'y a plus de salariés EDF pour les soutenir, ils ne savent pas comment nous appuyer. Les sous-traitants gèrent aujourd'hui 80 % de la maintenance du parc en France. En plus, on envoie à chaque fois des primo-intervenants, non expérimentés, toujours dans cette logique low cost, et alors la sécurité se dégrade.[...]
- [...]Les salariés ont tellement peur des sanctions aujourd'hui qu'ils ne déclarent pas

certain incidents. À l'entrée des installations nucléaires, on a des appareils de contrôle qui doivent s'assurer que l'homme ou la femme qui sort de la zone n'est pas contaminé. Ces appareils, ce sont les garants de la sûreté nucléaire, de la radioprotection. Aujourd'hui, si un salarié déclenche un portique en sortant, on le sanctionne, on lui dit que c'est de sa faute. On va parfois jusqu'à le licencier. Les salariés ont peur quand ils arrivent sur ces portiques. Certains s'arrangent pour détourner ce contrôle, de peur des sanctions. C'est dévastateur.[...] – (Gilles Reynaud, président de l'Association de défense des sous-traitants de l'industrie nucléaire et syndicaliste Sud Energies dans :

<https://reporterre.net/Les-travailleurs-sous-traitants-du-nucleaire-en-greve-car-la-securite-e-degrade>

- [...]Pendant le COVID, les centrales nucléaires doivent fonctionner avec 75% d'effectifs en moins. La plupart des salariés présents sur les sites sont des intérimaires embauchés par les sous-traitants d'EDF ; des personnels rarement formés pour gérer l'ensemble des procédures en cas de crises de fonctionnement. [...]
- [...]Pendant le confinement, il y a eu un recours massif et illégal à la sous traitance. Pour maintenir la continuité de la production d'électricité, EDF s'appuie donc largement sur un réseau de sous-traitants souvent peu reconnus et mal payés. [...]
- [...]Les sous-traitants gèrent aujourd'hui 80 % de la maintenance du parc nucléaire français. Cela représente pas moins de 160000 salarié.es qui participent au maintien, à la production, à la distribution et aussi au traitement et au conditionnement des déchets. [...]
- [...]Si l'on se réfère à la législation de la sous-traitance en France, ce taux de 80 % semble totalement illégal ; dans le cadre d'une ICPE nucléaire, en effet, les contraintes de sécurité interdisent le recours massif aux intérimaires embauchés par les sous-traitants. Cette situation est en totale contradiction avec l'article L.1251-10 du code du travail, interdisant le recours aux contrats à durée déterminée pour des travaux particulièrement dangereux[...]
- [...] Déclaration d'un agent edf : « On s'aperçoit, en période de crise, que des sous-traitants assurent la continuité du service public. Sauf que, contrairement à nous, ils n'ont pas les primes qui vont avec, ni les salaires, ni les congés, etc. Ils ont raison de s'insurger. C'est une honte. » [...]

Les extraits suivants proviennent du site de "Politis" – [Dans les centrales nucléaires, les sous-traitants en première ligne](#)

- [...]« Dans les vestiaires, les gars sont à touche-touche, décrit Gilles Reynaud. Ils passent par des portiques que tout le monde a touchés, attrapent des dosimètres qui ne sont pas désinfectés, ouvrent des portes jamais nettoyées. » Quand les salariés demandent des masques, ou des gants et du gel hydro-alcoolique à leurs employeurs, ces derniers les renvoient vers EDF, qui leur dit en retour d'aller voir leurs employeurs. « Ils se renvoient la balle et les salariés travaillent sans protection » [...]
- [...]« L'état d'anxiété sur le terrain est très élevé. Les gens ne se sentent pas respectés. Le risque, c'est qu'ils fassent du mauvais boulot. Et le mauvais boulot quand on s'occupe de maintenance nucléaire, c'est quand même problématique. » [...]

- [...]Faire reconnaître une maladie professionnelle dans le nucléaire est une course d'obstacle. 90 à 95 % des cancers ne figurent pas dans les tableaux de maladie professionnelle.[...]

2. IL N'Y A PAS D'AVENIR DANS L'INDUSTRIE, ENCORE MOINS DANS LE NUCLÉAIRE

Faux ! Si l'industrie a connu des années difficiles, le nucléaire, quant à elle, est une filière dynamique, où les besoins en main-d'œuvre sont et resteront importants dans les années à venir.

La France dispose aujourd'hui de 58 réacteurs, qui fournissent près de 77% de l'électricité que nous consommons. Malgré les nombreux débats que soulèvent le sujet du nucléaire et les questions sur la mise en place du mix énergétique, il est essentiel de maintenir en bon état de fonctionnement le parc nucléaire actuel.

Le programme grand carénage lancé par EDF nécessitera des bras supplémentaires. Le plus gros des [recrutements](#) porte sur les [métiers de la maintenance](#) (de 20 000 à 25 000 dans les 5 ans à venir) : électriciens, soudeurs, chaudronniers... De belles opportunités en perspective !

Nos commentaires :

Ce que pôle emploi « oublie » de mentionner, c'est l'état de quasi faillite d'EDF (cela serait une faillite déclarée si EDF n'était pas sous perfusion par l'argent public que l'état lui procure) ;

Fin 2019, la dette nette d'EDF s'établissait à 41,1 milliards d'euros. Malgré qu'EDF ait déjà bénéficié début 2017 d'une augmentation de capital de quelque 4 milliards d'euros dont 3 milliards apportés par l'État donc les contribuables français. Et cette dette risque de s'alourdir de plus de 10 milliards d'euros d'ici 2022. Une nouvelle augmentation de capital de 4 milliards d'euros est à prévoir (payé par les contribuables français) Les agences de notation menace de nouveau de dégrader sa note, rendant ses emprunts plus couteux.

[Le Monde – 29 avril 2020 – EDF-Total : guerre nucléaire entre géants de l'énergie](#)

En bourse, l'action a perdu 80% de sa valeur depuis 2008. Une entreprise privée normale serait en faillite avec tout ses chiffres ! Sans parler du « grand carénage » (prolongation du parc nucléaire existant au delà des 40 ans prévus), qui aura un coût de 100 d'euros (chiffre de la cour des comptes).

Faut-il rappeler le cout de l'EPR de Flamanville, initialement prévu à 3 milliards d'euros, et maintenant à 12,5 milliards d'euros (58 % des capitaux propres d'EDF) ? Un démarrage prévu en 2012, et reporté dernièrement à 2024 !

Faut-il rappeler le cout des deux EPR de Hinkley Point , initialement prévu à 21 milliards d'euros, et maintenant à 25,5 milliards d'euros ? Un démarrage prévu en 2025, et reporté dernièrement à 2027 !

La signature du contrat « Hinkley Point » **a provoqué la démission du directeur financier d'EDF (Thomas Piquemal) qui déclarait « rajouter un projet**

supplémentaire, Hinkley Point ou un autre, me semblait impossible. Qui parierait 60 %, 70 % de son patrimoine sur une technologie dont on ne sait toujours pas si elle fonctionne alors que cela fait dix ans qu'on essaie de la construire ? »

Un directeur financier d'EDF qui avoue que « on ne sait pas si cette technologie fonctionne » après avoir coûté des dizaines de milliards d'euros, sa démission, quoique tardive, peut se comprendre !

Faut-il rappeler l'EPR de Finlande qui a pris 10 ans de retard !

Il n'y effectivement pas d'avenir, du strict point de vue économique pour **cette industrie moyenâgeuse et mortifère**, sans parler des risques environnementaux et sanitaires qu'elle fait courir aux populations.

Quel serait le coût d'une catastrophe nucléaire dans notre pays ?

Selon une étude réalisée en 2007 par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), le « scénario du pire » pourrait atteindre 5800 milliards d'euros, ou de 760 milliards d'euros pour un « accident majeur ». Dans le rapport de l'IRSN de 2012 (« IRSN-Eurosafe 2012-Présentation accident majeur »), concernant le coût d'un accident nucléaire grave représentatif en France, une ligne indique dans le cas d'un accident grave « **Coûts liés à la mauvaise image du nucléaire - 47 Mrd€** », et dans le cas d'un accident majeur « **Coûts liés à la mauvaise image du nucléaire - 166 Mrd€** » ... mais strictement aucune ligne sur le coût « humain » d'une telle catastrophe, tout est indiqué en terme de coûts, rien concernant l'humain.

Dans le rapport de l'IRSN du 5 juillet 2007 (« Examen de la méthode d'analyse coût-bénéfice pour la sûreté » - rapport DSR n°157 - annexes), sur le même sujet, un tableau est intitulé « **Profits non réalisés en fonction de l'année d'occurrence de l'accident** » :

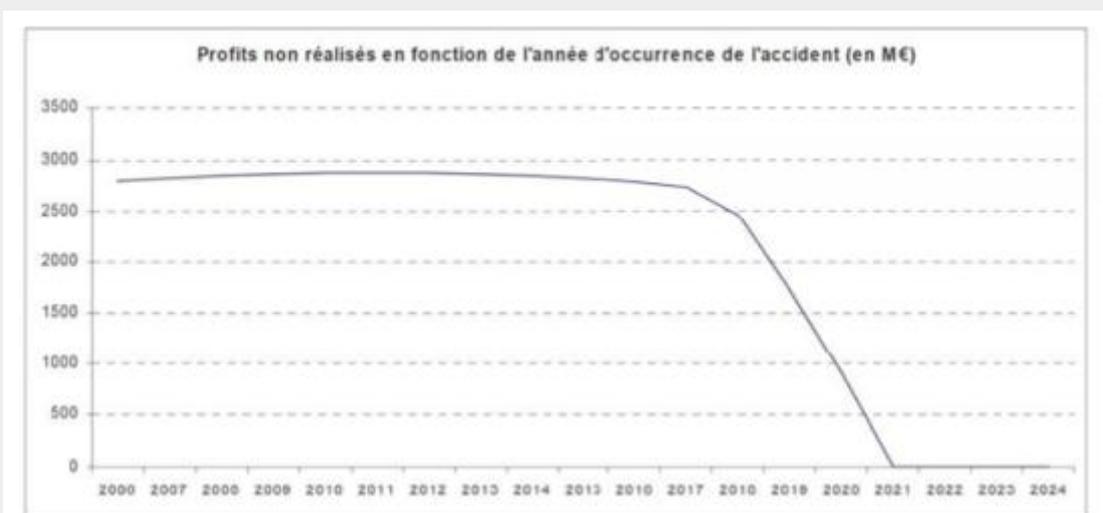


Figure A4.2.1 : Coûts de remplacement sur site

Le titre même du rapport montre bien ce qui importe pour le lobby nucléaire : l'argent.

Le pire est non seulement envisagé par le lobby nucléaire, il est même budgété ! [Etude IRSN de 2007 sur le coût des accidents nucléaires](#)

Ce qui est essentiel et urgent de faire, c'est d'engager la sortie du nucléaire et de réorienter ce budget aux énergies renouvelables et à la transition énergétique (400 000 emplois créés d'ici à 2030) !

3. CE SONT DES MÉTIERS TROP PÉNIBLES !

Faux ! Dans l'industrie, les conditions de travail ont largement évolué ces dernières décennies, grâce aux avancées technologiques. La majorité des tâches est mécanisée, et rares sont les métiers industriels qui demandent une vraie force physique au quotidien.

Dans le nucléaire, les métiers ne sont pas particulièrement pénibles au sens de fatigue physique (charges à soulever), ou d'ambiance de travail difficile (chaleur, humidité, bruit, ...), mais présentent des **contraintes** : **roulement des équipes** (une centrale nucléaire fonctionne en permanence 24h/24, 7j/7), travail de nuit, le week-end, les jours fériés...

Par ailleurs, les professionnels doivent également **respecter de nombreuses règles de sécurité et de sûreté et obtenir des habilitations particulières** (par exemple, l'**autorisation d'accès sur un site**. Le personnel d'EDF ainsi que les intervenants des sociétés prestataires intervenant en centrales nucléaires sont soumis à une **enquête administrative menée par les services préfectoraux**).

Nos commentaires :

Travailler avec des surtenues pour se protéger par exemple des risques « chimique-radiologique-amiante » dans une ambiance chaude à proximité d'un four en exploitation « 50-60degrés+ », dans un local non climatisé, dans une salle de machine avec du bruit, n'est pas pénible ? Ces conditions de travail sont le quotidien de tous celles et ceux qui réalisent les opérations de démantèlement ou font de l'assistance à l'exploitation d'une installation !

Source : [Site "Santé et Travail – Pénibilité : où sont passés les rayonnements ionisants ?](#)

Travailler avec la peur au ventre d'être contaminé, c'est aussi de la pénibilité !



Porter ce type de protection n'est pas pénible ?

Est-ce qu'il y a eu de la part de EDF des études épidémiologiques sur les effets à long terme des « petites doses » inférieures à 20mSv (microsievert) ainsi que sur la poly-exposition (amiante, agents chimiques dangereux) ? Toutes les contaminations internes doivent être reconnues comme accident du travail.

Par ailleurs, le suivi médical des personnels exposés aux rayonnements ionisants se fait seulement une fois par an : il faudrait au minimum l'effectuer tout les 6 mois.

D'autre part, l'exposition aux rayonnements ionisants ne fait pas partie des critères officiel de pénibilité (Xavier Bertrand, ministre du travail en 2008 et la ministre de la Santé Marisol

Touraine en 2014 s'y étaient opposés) malgré les demandes récurrentes de plusieurs associations et de plusieurs syndicats : le lobby exercé par les industriels du nucléaire a réussi à imposer sa volonté ! Une étude, publiée en 2005, sur les risques de cancer après exposition à de faibles doses de rayons ionisants – menée sur des travailleurs du nucléaire dans 15 pays – montre que **les salarié.es exposés, même à des doses inférieures à 20 millisieverts par an (soit le maximum autorisé pour les travailleurs du nucléaire), présentaient deux à trois fois plus de risques de cancer que la population non exposée.**

L'absence de l'exposition aux rayonnements ionisants des critères de pénibilité à une conséquence pour les travailleurs du nucléaire : ils ne pourront pas l'utiliser pour partir en retraite plus tôt.

Risquer d'attraper un cancer ou une leucémie sur son lieu de travail n'est donc pas pénible pour ces gens-là.

4. DIFFICILE D'AVOIR UN BON SALAIRE DANS LE NUCLÉAIRE

Faux ! Dans le secteur du nucléaire, le personnel est qualifié, les salaires évoluent en fonction de l'expérience.

De plus, les primes viennent compléter le salaire de base. Les salariés, en déplacement professionnel pour des interventions temporaires, perçoivent une « **prime de grand déplacement** », destinée à couvrir les dépenses supplémentaires de nourriture et de logement.

Nos commentaires :

Avec des taux horaires même au bout de 10-15 ans d'expérience proches du SMIC et des « éléments variables » primes qui représentent 40% du salaire, l'attractivité n'est pas au rendez-vous, les derniers embauchés peuvent en témoigner. Certains salariés touchent même des compléments de salaire par les ASSEDIC et pouvons le prouver. Pour le travail de nuit et week-end, nous avons connus mieux beaucoup par le passé. Pour la prime de grand déplacement fourchette 72€/84€/jours qui doit permettre à un salarié de se loger « dignement » et se nourrir « 5 fruits et 5 légumes » cette prime devient dégressive pour beaucoup au bout de quelques temps...oui car les patrons maquignons d'entreprises extérieures dans leurs grandes soif de profit estiment que nous devons bénéficier d'un tarif préférentiel (pour nous loger/nourrir) parce qu'ils l'ont tout simplement envisagé dans l'optimisation de leur calcul comptable !

Source : [association "Ma Zone Contrôlée" - nos réponses à pôle emploi pour ses idées reçues sur les salariés du nucléaire](#)

5. IL N'Y A PAS DE PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Faux ! Le secteur du nucléaire offre des métiers variés avec de réelles possibilités d'évolution de carrière.

Vous pouvez être recruté pour un premier poste en fonction du diplôme initial, puis **prendre peu à peu des responsabilités** et devenir chef d'équipe.

Vous pouvez également **suivre des formations complémentaires** et acquérir de nouvelles compétences.

Enfin, il existe des **ponts entre les métiers** : un soudeur peut devenir technicien en contrôle non destructif et inversement, un mécanicien sur machines tournantes peut devenir automatique, ... A vous de choisir, selon votre projet professionnel !

Nos commentaires :

Là aussi il y a une énorme différence de traitement et d'avantages entre les salarié.es d'EDF et celles et ceux des entreprises sous-traitantes.

6. LE SECTEUR DU NUCLÉAIRE N'EST RÉSERVÉ QU'AUX HOMMES

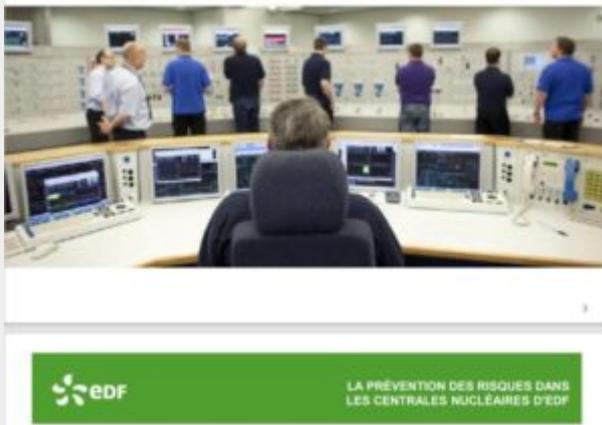
Faux ! Les femmes y sont les bienvenues, mais sont encore peu nombreuses. Le secteur du nucléaire, et plus largement le secteur industriel, souffre d'une mauvaise image : ils sont trop souvent assimilés à la pénibilité. Par ailleurs, la croyance populaire que les métiers techniques sont réservés aux hommes, est toujours très répandue.

Nos commentaires :

« *Les femmes y sont les bienvenues* » : par cette phrase, pôle emploi fait déjà une distinction entre hommes et femmes dans le travail. « *la croyance populaire que les métiers techniques sont réservés aux hommes, est toujours très répandue* » : il faudrait que pôle emploi sorte de ses clichés et voit dans la vie réelle que cette « croyance populaire » n'existe plus depuis longtemps, les femmes pourraient en témoigner.

Pôle emploi renvoie la faute de l'inégalité femmes/hommes dans le travail au fait que les femmes ne voudraient pas d'un travail pénible et à la « croyance populaire », et non pas à l'employeur EDF qui est chargé de faire respecter cette égalité (chez EDF, seulement 1/4 de femmes).

En effet, comme on le voit sur une photo issue d'un document EDF sur "La prévention des risques dans les centrales nucléaires d'EDF", sur les 9 personnes présentes : aucune femme.... C'est la parité hommes/femmes version EDF, mais soyons rassuré "les femmes sont les bienvenues !"



Enfin, la rubrique « Pour aller plus loin » de l'article de pôle emploi, prend manifestement les lectrices et les lecteurs pour des incultes – pour le moins :

POUR ALLER PLUS LOIN...

- Saviez-vous que la radioactivité est un phénomène naturel et qu'elle est émise sur Terre par les rayons provenant de l'espace ? Que les radiations sont utilisées pour soigner des patients en radiothérapie ? C'est ce que vous découvrirez dans les « [Aventures de Lise et Eliott](#) ». Cette web série, diffusée par EDF, nous apporte un éclairage sur les idées reçues autour du nucléaire.
- Vous souhaitez en savoir plus sur la sécurité et sûreté en centrale nucléaire ? Consultez le site de l'[Institut de radioprotection et de sûreté nationale \(IRSN\)](#).

Nos commentaires :

« Saviez-vous que la radioactivité est un phénomène naturel et qu'elle est émise sur Terre par les rayons provenant de l'espace ? Que les radiations sont utilisées pour soigner des patients en radiothérapie ? »

On pourrait demander à pôle emploi « Saviez-vous que la radioactivité dans les centrales nucléaires n'est pas émise par des rayons provenant de l'espace ? »

A lire la seconde partie « *Que les radiations sont utilisées pour soigner des patients en radiothérapie ?* », on s'attendrait presque à ce que pôle emploi nous conseille d'aller travailler dans une centrale nucléaire pour se soigner...

Une petite explication plus sérieuse du fonctionnement des centrales nucléaires

Le combustible utilisé est de l'uranium légèrement enrichi en isotope 235, pour les réacteurs français. La fission est une découverte récente (1938) : un neutron tape un noyau d'uranium qui explose, produit des fragments, donc de l'énergie, et des neutrons, qui vont taper d'autres noyaux - c'est la réaction en chaîne. La multiplication des fissions produit de la chaleur. Or les fragments de la fission sont de nouveaux produits radioactifs, qui émettent des rayons alpha, bêta, gamma... À l'intérieur des réacteurs, vous produisez donc de la chaleur, c'est le côté positif, mais aussi des produits radioactifs, notamment du plutonium (les réacteurs en France produisent chaque année environ 11 tonnes de plutonium - source : <https://www.senat.fr/rap/o97-179/o97-1793.html>), le corps le plus dangereux qu'on puisse imaginer, qui n'existe qu'à l'état de trace dans la nature, qui s'accumule de jour en jour.

Il faut savoir qu'avec 6 à 8 kilos de plutonium, on peut faire une bombe de type Hiroshima de la taille d'un pamplemousse (le plutonium étant très dense), et que ce plutonium est transporté très régulièrement sur les routes ou par rail sur des trajets et des horaires facilement identifiable (voir les actions de Greenpeace à ce sujet)

Le plutonium est un métal radioactif dont une infime quantité peut être fatale : s'il est réduit en poudre et inhalé, une fraction significative peut passer des poumons dans le sang et à d'autres organes. A partir de 50 milligrammes, il est fort probable de mourir en quelques mois. Il est réputé pour être la substance la plus mortelle pour l'homme. Si le plutonium est ingéré, le système digestif en absorbe moins de 0,05%. Il est en outre très peu absorbé au toucher.

Les personnes en contact avec moins moins d'un milligramme de matière sont susceptibles de déclencher un cancer dans les semaines suivant l'exposition. Les personnes exposées à partir d'un microgramme de matière courent un risque pour leur santé.

Dans son « œuvre pédagogique », pôle emploi présente une vidéo créée par EDF qui nous apporte « un éclairage sur les idées reçues autour du nucléaire ». Une vidéo édifiante, « [les aventures de Lise et Eliott](#) », ou l'on entend une principale adjointe d'un établissement scolaire à qui « la radioactivité fait un peu peur » ou « ah bon ? Ca peut être naturel la radioactivité ? ». Et sur la radioactivité produite par la fission dans les centrales nucléaires et produisant du plutonium ? Non, il n'est question que de la radioactivité venant de l'espace ou celle naturellement émise sur terre. Cette vidéo est censé nous apporter un éclairage sur les « idées reçues autour du nucléaire » ... Les parents des enfants de cet établissement scolaire peuvent à juste titre se faire du souci sur l'enseignement prodigué à leurs rejetons ! C'est plutôt « Lise et Eliott à la plage » !

A propos de cette Web série, il était prévu apparemment 4 épisodes, mais seuls les deux premiers sont en ligne. Un éclair de lucidité chez EDF leur a peut-être montré le côté ridicule et contre productif de cet œuvre « pédagogique » ?

Vous souhaitez en savoir (vraiment) plus sur la sécurité et sûreté en centrale nucléaire ?

Consultez [l'excellent article de Bernard Laponche](#) (physicien nucléaire, Polytechnicien, et désormais ardent adversaire du nucléaire qu'il définit comme « le moyen le plus dangereux de faire bouillir de l'eau chaude »).

Également le site « [Ma Zone Contrôlée](#) », un collectif de salariés militants sous-traitants de l'industrie nucléaire française.

Et le site du collectif "[Sortir du Nucléaire Aude](#)", département où se trouve l'usine Orano-Areva-Comhurex qui traite le minerai d'uranium depuis 60 ans et stocke plus d'un million de mètres-cubes de déchets radioactifs.

Guillaume Meurice (France Inter) est allé à la convention de la société française d'énergie nucléaire (SFEN) du 16 mars 2016 (traduction : grande convention du lobby du nucléaire) pour demander si "le nucléaire est rassurant". Les réponses valent leurs pesant de radiations.

Article proposé par le groupe Confluence pour Sortir du nucléaire - voir l'article original sur cette page : <http://www.confluence-sortirdunucleaire.fr/lobbying-nucleaire-a-pole-emploi/>